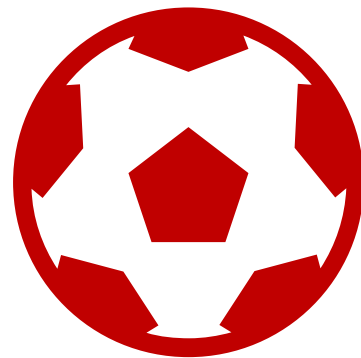


ENSEMBLE, soyons PRÊTS, soyons FOOT !



FORMATION BI-QUALIFIANTE

**BMF + BPJEPS APT en Apprentissage
sur 2 ans**



Webinaire du 10 mai 2023

Une LIGUE au service de ses CLUBS ... ENSEMBLE, soyons PRÊTS, soyons FOOT !



... Des CLUBS en synergie avec leur ENVIRONNEMENT



L'Equipe Projet

Les élus LFPL

LFPL

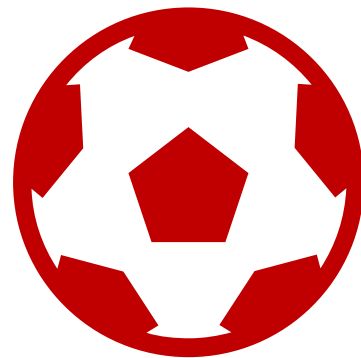


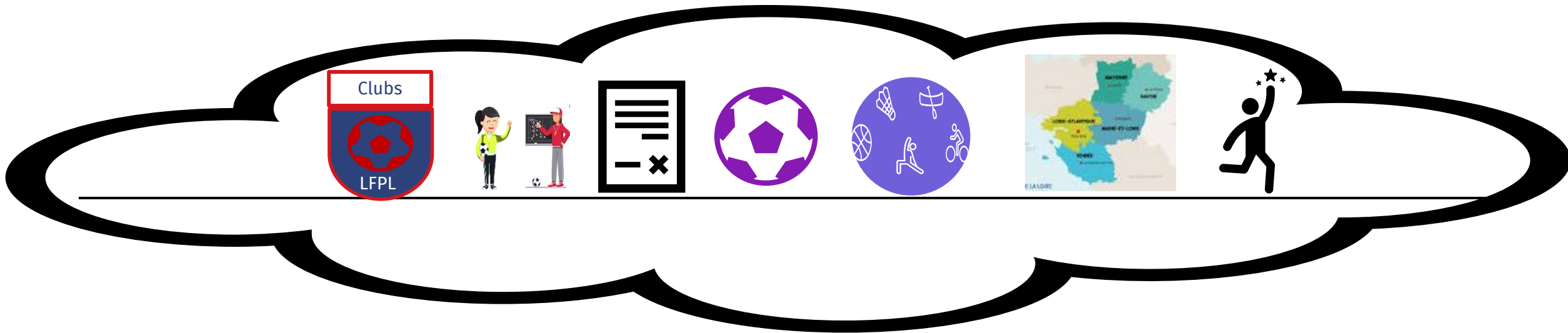
ENSEMBLE, soyons PRÊTS, soyons FOOT !

ENSEMBLE, soyons PRÊTS, soyons FOOT !



Présentation de la formation
Présentation de l'apprentissage
Aspects financiers
Les dates clefs
Questions diverses





Aider les clubs à se structurer durablement

Former des éducateurs à un métier durable

NOTRE AMBITION



ENSEMBLE, soyons PRÊTS, soyons FOOT !



La bi-qualification

BMF



BPJEPS APT



Structuration et Développement des clubs
Professionnalisation
Développement des territoires

ENSEMBLE, soyons PRÊTS, soyons FOOT !

ENSEMBLE, soyons PRÊTS, soyons FOOT !



La Formation

La bi-qualification

Tressée sur 2 ans



La Formation



Foot
APT



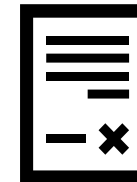
Foot traditionnel
Foot pluriel



APEC
AJS
APEN



16 ans – 29 ans
A jour de leurs formalités administratives



Contrat d'apprentissage
sur 2 ans



20 stagiaires
2 sites CRT/CFSR



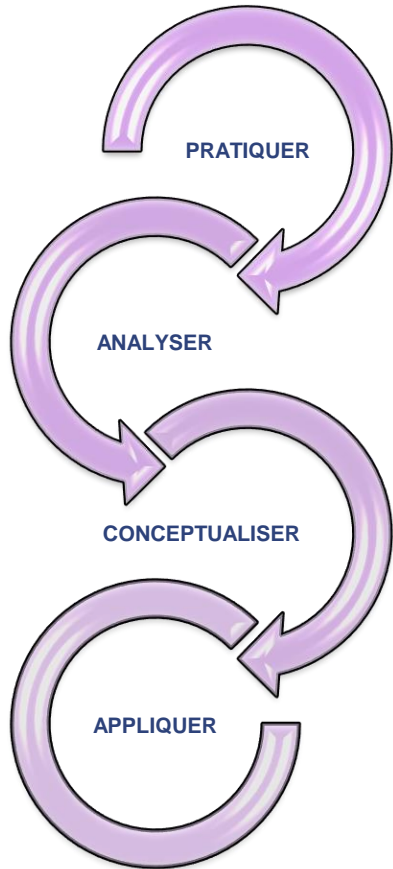
Insertion en emploi durable

ENSEMBLE, soyons PRÊTS, soyons FOOT !

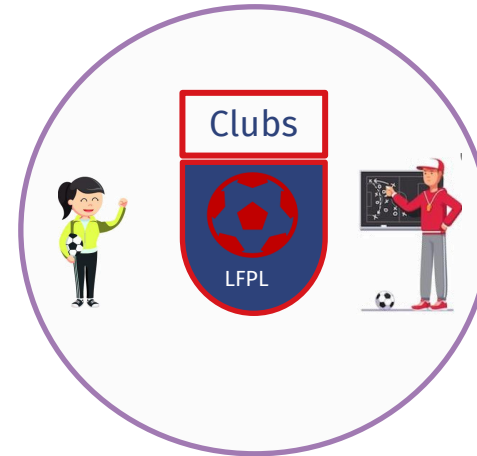


Une organisation apprenante

Une organisation apprenante fait référence à tout organisme humain qui utilise certaines pratiques **pour constamment évoluer**. L'échange de connaissances est donc crucial. On transmet nos connaissances et en échange, on en reçoit de la part des autres membres.



Organisme de Formation



Equipe Pédagogique
Maître de Stage
Formateurs

ENSEMBLE, soyons PRÊTS, soyons FOOT !



En apprentissage sur 2 ans

BMF



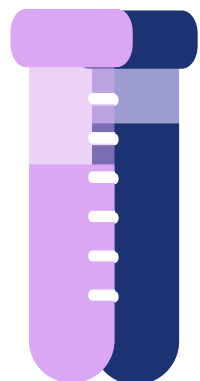
400 H mini

BPJEPS APT



600 H mini

Concomitance des 2 dispositifs



BMF BPAPT

* Des SAVOIRS-ETRE COMMUNS : Posture et climat d'apprentissage.

* Des SAVOIRS COMMUNS et SPECIFIQUES : Connaissances des Pédagogies, des Publics et des différentes Pratiques en SECURITE en lien avec son environnement.

* Des SAVOIRS-FAIRE COMMUNS et SPECIFIQUES : Concevoir, animer, évaluer en SECURITE l'ensemble des pratiques. Acquérir la méthodologie de projet en lien avec son environnement

Harmonisation des contenus et des calendriers

ENSEMBLE, soyons PRÊTS, soyons FOOT !



BMF



400 H mini

En apprentissage
sur 2 ans



BPJEPS APT

600 H mini

	En OF		En structure(s)
	BMF	BPJEPS APT	
ANNEE 1	Positionnement VEPSMP 30 jours X 7 h = 210 h	Positionnement = 7h EPMSP = 14h 2 semaines X 32 h = 64h 1 semaine X 40 h = 40h 24 jours de 7h = 168h FOAD : 30 h	1074 h
ANNEE 2	28 jours X 7 h = 196 h 406 h	3 semaines X 32 h = 96 h 26 jours de 7h = 182h FOAD : 30 h Certification UC1-UC2 / Journée de clôture 12h 643 h	1091 h



Stratégie pédagogique : Publics - **Activités**



BMF



BPJEPS APT

En OF		
	BMF	BPJEPS APT
ANNEE 1	Enfants - Jeunes	Petite Enfance – Enfance - Adolescence
	Foot traditionnel – Foot pluriel	APEC – AJS - APEN
ANNEE 2	Jeunes - Seniors	Adolescence – Adulte - Senior
	Foot traditionnel – Foot pluriel	APEC – AJS - APEN

ENSEMBLE, soyons PRÊTS, soyons FOOT !



Emploi du temps type



BMF

	LUNDI	MARDI
MATIN	Salle Accueil Inclusion Analyse des pratiques Théorie	Salle Théorie
	Terrain Pédagogie	Terrain Pédagogie
Repas		
AM	Salle Théorie	Salle Théorie
	Terrain Pédagogie	Retour en structure



BPJEPS APT

	LUNDI	MARDI
MATIN	Salle Accueil Inclusion Analyse des activités Théorie	Salle Théorie
	Terrain Activité ou Pédagogie	Terrain Activité ou Pédagogie
Repas		
AM	Salle Théorie	Salle Théorie
	Terrain Activité ou Pédagogie	Terrain Activité ou Pédagogie
		Retour en structure

ENSEMBLE, soyons PRÊTS, soyons FOOT !

ENSEMBLE, soyons PRÊTS, soyons FOOT !



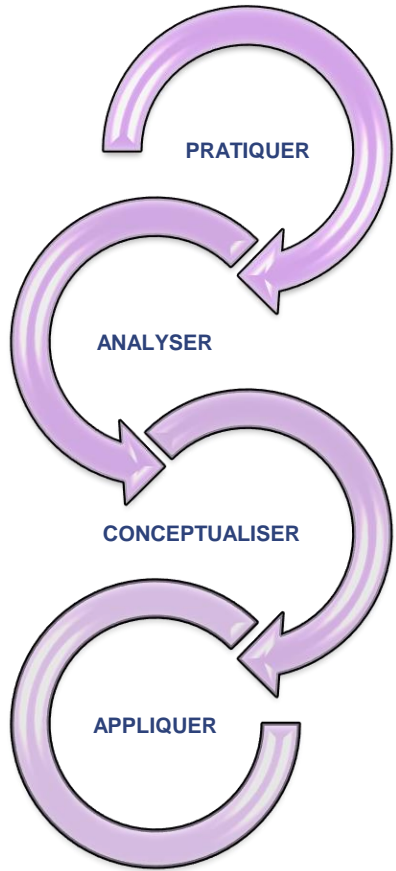
L'apprentissage

Statut et structure(s)



Une organisation apprenante

Une organisation apprenante fait référence à tout organisme humain qui utilise certaines pratiques **pour constamment évoluer**. L'échange de connaissances est donc crucial. On transmet nos connaissances et en échange, on en reçoit de la part des autres membres.



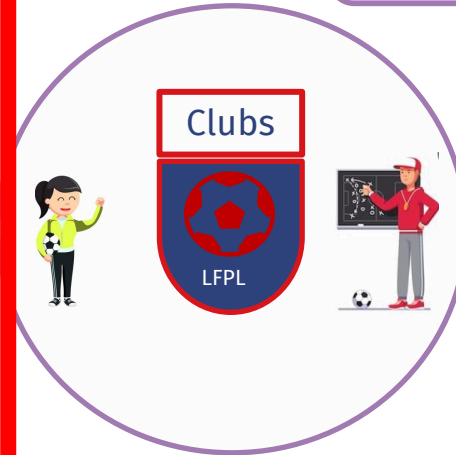
DTN

Organisme de Formation



INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL

CFA



Structure(s) d'alternance pédagogique
Mise en Situation Professionnelle

Equipe Pédagogique
Maître de Stage
Formateurs

Maître d'Apprentissage
Tuteur(s) – Equipe Tutorale

ENSEMBLE, soyons PRÊTS, soyons FOOT !



BMF



400 H mini

En apprentissage
sur 2 ans



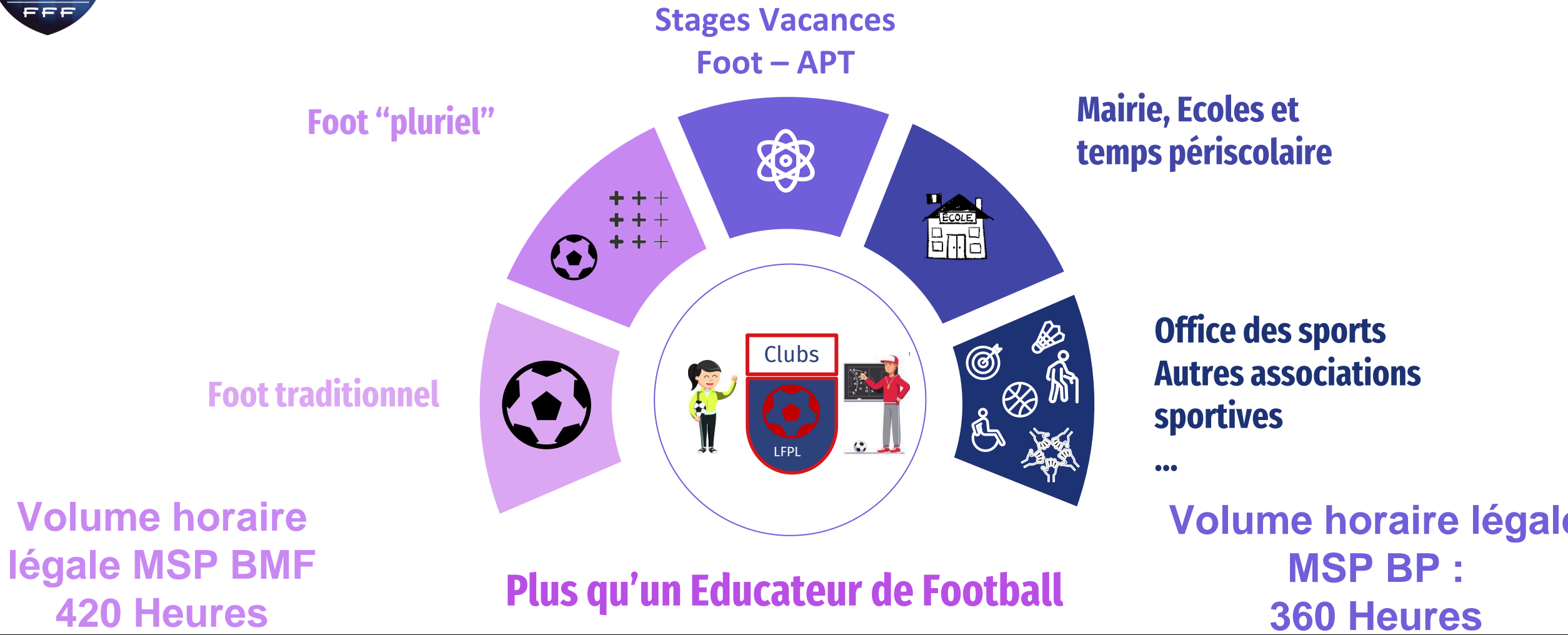
BPJEPS APT

600 H mini

		En OF		En structure(s)
		BMF	BPJEPS APT	
ANNEE 1	Positionnement VEPSMP 30 jours X 7 h = 210 h		Positionnement = 7h EPMSP = 14h 2 semaines X 32 h = 64h 1 semaine X 40 h = 40h 24 jours de 7h = 168h FOAD : 30 h	1074 h
ANNEE 2	28 jours X 7 h = 196 h 406 h		3 semaines X 32 h = 96 h 26 jours de 7h = 182h FOAD : 30 h Certification UC1-UC2 / Journée de clôture 12h	1091 h

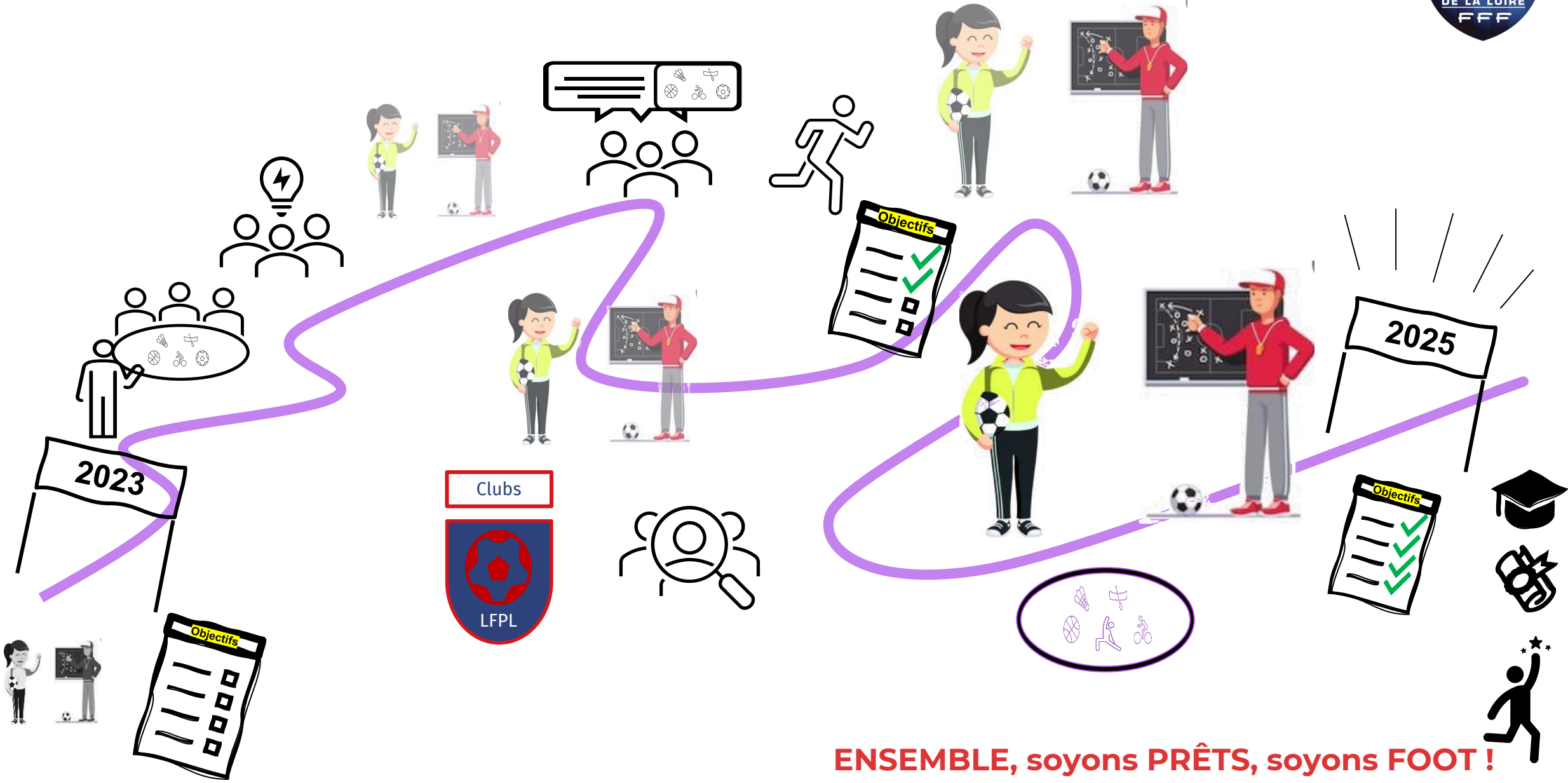


La Mise en Situation Professionnelle - MSP



IMPORTANCE DE LA MSP
FOOTBALLS + APEC + APEN + JEUX SPORTIFS

Des connaissances vers les COMPETENCES...



ENSEMBLE, soyons PRÊTS, soyons FOOT !

ENSEMBLE, soyons PRÊTS, soyons FOOT !



Les Aspects Financiers

Laurent Ydier – Conseil aux clubs

Aides financières à destination de l'employeur

Aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis



- **POUR LES CONTRATS SIGNÉS AVANT LE 31/12/2023**
et d'une durée de 12 mois minimum :
- **6 000 €** pour les apprentis

L'aide s'adresse aux employeurs de moins de 250 salariés.

Aide mensuelle, versée tous les mois si transmission de la DSN.

Aide à la fonction Maître d'apprentissage



Un forfait de **100 euros par mois**
pendant **10 mois** au maximum

L'aide s'adresse aux employeurs de moins de 50 salariés ayant suivi une formation de maître d'apprentissage

Attention limité à 3 apprentis par Maître d'apprentissage

SALAIRE BRUT des APPRENTIS

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge.

En outre, sa rémunération progresse **chaque nouvelle année** d'exécution de son contrat.

Voici les salaires bruts mensuels minima valables au 1^{er} janvier 2023 :

TYPE DE COÛT	-18 ANS	18 À 20 ANS	21 À 25 ANS	+ DE 26 ANS
Salaire brut (Année 1)	472 €	751 €	926 €	1 746€

- Les salaires minimums des apprentis sont calculés en fonction du SMIC : celui-ci peut évoluer à la hausse au cours de la saison et donc augmenter le salaire à verser
- Les majorations de salaire, liées au passage d'une tranche d'âge à une autre, prennent effet à compter du premier jour du mois suivant le jour où l'apprenti atteint 18 ans ou 21 ans ou 26 ans.
- Une majoration de 15 points après l'obtention d'un diplôme de même niveau que celui précédemment obtenu ET la qualification recherchée est en rapport direct avec celle précédemment obtenue_

Rémunération brute des apprentis (1^{ère} année)

TYPE DE COÛT	-18 ANS	18 À 20 ANS	21 À 25 ANS	+ DE 26 ANS	Aides/Coûts complémentaires
Salaire brut	472€	751€	926€	1 747€	<p>Coûts complémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mutuelle : prise en charge maximale de l'apprenti de 50% ○ Hébergement et restauration : à voir avec la Ligue régionale <p>Aides complémentaires potentielles</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Aide AFDAS : hébergement et restauration ○ FABA Formation ○ Aides spécifiques de la région ○ Aide au permis et premiers équipements ○ Aides de l'Etat : CAF, Action Logement, ...
Estimation salaire net mensuel	458€	742€	907€	1 700€	
Estimation salaire net annuel	5 500€	8 900€	10 884€	20 400€	

Rémunération brute des apprentis (2ème année)

TYPE DE COÛT	-18 ANS	18 À 20 ANS	21 À 25 ANS	+ DE 26 ANS	Aides/Coûts complémentaires
Salaire brut	681€	891€	1 066€	1 747€	<p>Coûts complémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mutuelle : prise en charge maximale de l'apprenti de 50% ○ Hébergement et restauration : à voir avec la Ligue régionale <p>Aides complémentaires potentielles</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Aide AFDAS : hébergement et restauration <ul style="list-style-type: none"> ○ FAFA Formation ○ Aides spécifiques de la région ○ Aide au permis et premiers équipements ○ Aides de l'Etat : CAF, Action Logement, ...
Estimation salaire net mensuel	673€	875€	1 050€	1 700€	
Estimation salaire net annuel	7 400€	9 625€	11 550€	18 700€	

Rémunération du point de vue de l'employeur au 1er Janvier 2023 *(1ère année)*

Source : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>

TYPE DE COÛT	-18 ANS	18 À 20 ANS	21 À 25 ANS	+ DE 26 ANS	Aides/Coûts complémentaires
Coût employeur avant exonération et aides	7 674€ <i>(640€/mois)</i>	12 222€ <i>(1 019€/mois)</i>	15 063€ <i>(1 255€/mois)</i>	28 421€ <i>(2 368€/mois)</i>	Coûts complémentaires <ul style="list-style-type: none"> ○ Mutuelle : prise en charge minimale de l'employeur de 50% ○ Hébergement et restauration : à voir avec la Ligue régionale ○ Médecine du travail : 100 €/an (estimation)
Exonération et aides diverses	8 935€ <i>(744,50€/mois)</i>	10 082€ <i>(840€/mois)</i>	10 798€ <i>(900€/mois)</i>	14 166€ <i>(1 180,50€/mois)</i>	Aides complémentaires potentielles <ul style="list-style-type: none"> ○ Aide AFDAS : hébergement et restauration <ul style="list-style-type: none"> ○ FAFA Formation ○ Aide maître d'apprentissage
Estimation Reste à charge annuel	- 1 261€	2 140€	4 265€	14 255€	
Estimation Reste à charge mensuel	-105€	178€	355€	1 188€	

Rémunération du point de vue de l'employeur au 1er Janvier 2023 *(2ème année pendant 11 mois)*

Source : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>

TYPE DE COÛT	-18 ANS	18 À 20 ANS	21 À 25 ANS	+ DE 26 ANS	Aides/Coûts complémentaires
Coût employeur avant exonération et aides	11 084€ <i>(824€/mois)</i>	14 495€ <i>(1 208€/mois)</i>	17 338€ <i>(1 445€/mois)</i>	28 421€ <i>(2 368€/mois)</i>	<p>Coûts complémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mutuelle : prise en charge minimale de l'employeur de 50% ○ Hébergement et restauration : à voir avec la Ligue régionale <ul style="list-style-type: none"> ○ Médecine du travail : 100 €/an (estimation)
Exonération et aides diverses	2 795€ <i>(233€/mois)</i>	3 655€ <i>(305€/mois)</i>	4 372€ <i>(364€/mois)</i>	7 166€ <i>(597€/mois)</i>	<p>Aides complémentaires potentielles</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Aide AFDAS : hébergement et restauration <ul style="list-style-type: none"> ○ FAFA Formation ○ Aide maître d'apprentissage
Estimation Reste à charge annuel (11 mois)	7 598€	9 937€	11 885€	19 484 €	
Estimation Reste à charge mensuel	691€	828€	1 081€	1 771€	

Simulation

coût employeur **lissé** sur 2 années *

(23 mois)

TYPE DE COÛT	-18 ANS	18 À 20 ANS	21 À 25 ANS	+ DE 26 ANS
Estimation reste à charge sur 23 mois	6 337€	12 077€	16 150€	33 739€
Estimation reste à charge mensuel	276€	525€	702€	1 467€

*Hors possibilité de recettes liées à la "Mise à Disposition" de l'apprenti(e) dans le cadre de la mise en situation professionnelle "A.P.T."

ENSEMBLE, soyons PRÊTS, soyons FOOT !



Les Dates clefs

4 mai - 4 Juin : Inscriptions

5 et 6 Juillet : Tests : TEP + Épreuves de sélection

Août : Signature des contrats d'apprentissage (Cerfa CFA)

28 et 29 Août : Positionnement

ENSEMBLE, soyons PRÊTS, soyons FOOT !



Questions diverses

Une LIGUE au service de ses CLUBS ...

ENSEMBLE, soyons PRÊTS, soyons FOOT !



CONSEIL
DEPARTEMENT



COM COM



MAIRIE



QUARTIER



PÉRISCOLAIRE



Autres
ASSO



... Des CLUBS en synergie avec leur ENVIRONNEMENT